

7

Ne signez pas n'importe quoi !

Les annonces publicitaires insistent sur les avantages de leurs produits. Les petits caractères dans les contrats peuvent cependant cacher de mauvaises surprises. Ne signez jamais rien avant d'avoir bien lu ces détails ! Demandez toujours les conditions générales, lisez-les attentivement et demandez des précisions si vous ne comprenez pas un point. Les sociétés de prêt ont une obligation d'information et de conseil, vous avez le droit d'être informé avant de signer.



8

Ne créez pas de nouvelles dettes pour en rembourser d'autres

Conclure de nouveaux crédits pour payer une autre dette ou rembourser un autre crédit n'est pas la solution.



Évitez le regroupement de crédits, c'est une fausse bonne solution : vous paierez plus longtemps, donc plus cher. Cela peut vous entraîner dans une spirale sans fin. Cependant, ne jetez pas l'éponge. Si vous avez des problèmes financiers, des personnes sont là pour vous aider (médiateurs de dettes par ex.).



Attrape-moi si tu peux !



Un consommateur averti en vaut dix

9

N'attendez pas que l'huissier soit à votre porte

Si vous avez des problèmes financiers, prenez rapidement contact avec votre créancier pour demander un plan de paiement.

Si vous ne pouvez pas résoudre vos problèmes seul, cherchez de l'aide aussi vite que possible, pour éviter de vous retrouver dans la spirale du surendettement.

N'attendez pas ! Le service de médiation de dettes de votre commune vous conseillera et vous orientera.

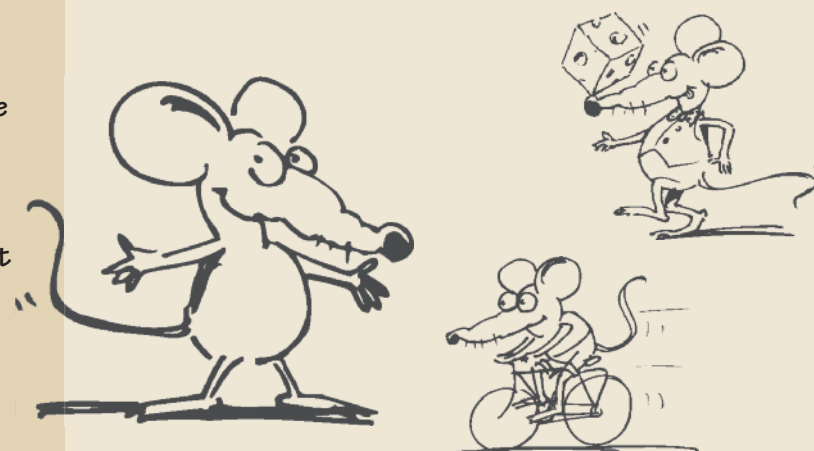
Si vous estimez que votre prêteur ne vous a pas correctement informé, vous pouvez vous renseigner et déposer une plainte auprès du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr/litiges/plaintes/>

10

Parlez-en aux enfants !

L'éducation financière, ça commence dès le plus jeune âge. Apprenez-leur à gérer un budget limité. Concluez avec eux un accord sur l'argent de poche, allez faire du shopping ensemble et discutez de l'opportunité ou non d'un achat. Cela pourrait les aider à mieux comprendre la valeur de l'argent.

Plus d'informations : <http://www.crioc.be> ou www.wikifin.be/jsc



Info : www.journeesanscredit.be

Besoin d'aide pour vos problèmes financiers ?

■ **Pour la Wallonie :**

- N° vert 0800/11.901
- La liste complète des services de médiation de dettes est consultable sur : www.observatoire-credit.be

■ **Pour Bruxelles :**

- 02/217.88.05
- La liste complète des services de médiation de dettes est consultable sur : www.mediationdedettes.be

■ **Pour la Flandre :**

- La liste complète des services de médiation de dettes en Flandre est consultable sur www.eerstehulpbijschulden.be/contact



JOURNÉE SANS CRÉDIT

DERNIER SAMEDI DE NOVEMBRE
www.journeesanscredit.be



La Journée sans crédit

Une plateforme de 19 associations pour :

- informer et sensibiliser les citoyens aux dangers du "crédit facile" et au risque de surendettement
- améliorer la législation afin de mieux protéger les consommateurs

- Equipes Populaires (coordination) 081/73.40.86
- Centre d'appui médiation de dettes (Région Bxl capitale) 02/217.88.05
- Groupe Action Surendettement (GAS) 063/60.20.86
- Centre de référence de Liège (GILS) 04/246.52.14
- Centre de référence de Namur (MEDENAM) 081/23.08.28
- Centre de référence du Hainaut (CréNo) 064/84.22.91
- Actions sociales du Brabant wallon 067/34.04.22
- Réseau Financement Alternatif 02/340.08.60
- Jeunesse ouvrière chrétienne 02/513.79.12
- Réseau wallon de lutte contre la pauvreté 081/31.21.17
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté 02/600.55.66
- Réseau belge de lutte contre la pauvreté 02/265.01.54

- CRIOC-OIVO 02/547.06.11
- CSC-ACV 02/246.31.11
- FGFB- ABVV 02/506.82.11

- Vlaams Centrum Schuldenlast 02/211.55.54
- Vlaams Netwerk Tegen Armoede 02/204.06.56
- Verbruikersatletjee 02/552.02.48
- Femma 02/246.51.11



Un consommateur averti en vaut dix

La tentation est omniprésente...

L'incitation à la (sur)consommation est partout autour de nous. La fin d'année est proche, les fêtes arrivent, les soldes, les vacances aussi... Les cartes de crédit semblent utiles pour faire face à des dépenses imprévues ou tout simplement pour se faire plaisir. Toutes les occasions sont bonnes pour nous faire miroiter que le crédit est LA solution à toutes nos envies. Les ouvertures de crédit sont séduisantes et faciles à obtenir ! Le revers de la médaille, c'est qu'elles risquent de nous coûter cher !



Personne n'est à l'abri d'un imprévu

Fin 2012, la Banque nationale enregistrait 482.620 crédits en défaut de paiement. Et ce chiffre ne reflète pas complètement la réalité : beaucoup de personnes ont de plus en plus de difficultés à rembourser d'autres dettes (impôts, factures, loyer...). Personne n'est à l'abri d'une perte d'emploi, d'un accident, d'un divorce, d'une hospitalisation...

Face à ces difficultés, le « crédit de trop » peut faire basculer dans la spirale du surendettement avec toutes les conséquences personnelles et familiales que cela peut entraîner pour de nombreuses années. Vivre avec la crainte de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, se priver de tout pendant de longues années pour rembourser un voyage terminé depuis longtemps...

La Journée sans crédit

Mieux vaut prévenir que guérir : consommons malin et soyons vigilants ! La Journée sans crédit a lieu chaque année le dernier samedi de novembre. Elle a pour objectifs de sensibiliser le public aux risques du « crédit facile » et de veiller à une meilleure protection des consommateurs.



1

Examinez soigneusement votre situation financière

Évitez de dépenser si vous n'avez pas un aperçu complet de votre situation financière. Quels sont vos revenus ? Quelles sont les dépenses mensuelles et celles à venir ? Établissez votre grille budgétaire en vous aidant de modèles existants sur internet : <http://socialsante.wallonie.be/surendettement/>



4

Pensez aussi aux dépenses périodiques

Votre assurance auto ou incendie tombe le mois prochain ? Les contributions approchent ? Certaines entreprises acceptent un paiement mensuel sans frais supplémentaires, cela facilite la gestion de son budget.

Pensez aussi à votre propre avenir et à votre pension ! Il n'est jamais trop tôt pour l'envisager. Conseils sur www.wikifin.be/jsc



2

Repensez votre budget et faites valoir vos droits !

Une fois votre budget correctement établi, analysez chaque poste de celui-ci. Quels sont les besoins les plus importants pour vous et votre famille ? Réfléchissez aux dépenses que vous pourriez éventuellement supprimer.

Pour les autres dépenses, il existe peut-être des solutions moins coûteuses. Des comparateurs de prix sont disponibles en matière d'énergie et de télécommunications :

www.monenergie.be ou www.meilleurtarif.be

Faites valoir vos droits ! Des réductions existent en matière d'énergie, de logement, de santé, de transport...



5

Ne multipliez pas les cartes de crédit

Un crédit ça va, trois crédits bonjour les dégâts !

Aujourd'hui, beaucoup de magasins proposent des cartes de paiement en faisant miroiter certains avantages (Carte Cora, Kräfel budget Card, ...). Mais derrière celles-ci se cache souvent une ouverture de crédit ! Attention à cette formule car on vous pousse généralement à emprunter plus que le strict nécessaire.

Ne vous laissez pas influencer par la première offre alléchante qui vous est présentée. Prenez le temps de vous informer et de comparer les différentes offres.



Un crédit peut être utile, mais assurez-vous au préalable que vous pourrez être en mesure de le rembourser.



3

Préparez... l'imprévu

Des imprévus peuvent survenir quand on s'y attend le moins ; un problème de santé, une perte d'emploi...

Tentez dans la mesure du possible de mettre une petite réserve de côté pour les imprévus. Même minime, celle-ci aura son importance et vous permettra peut-être de faire face à ces dépenses sans devoir recourir au crédit. Conseils sur www.wikifin.be/jsc



6

Tout, tout de suite ?

N'achetez pas en fonction de vos émotions du moment. Vous risquez de ne plus penser aux conséquences financières de votre achat, ou encore d'acheter quelque chose dont vous n'avez pas vraiment besoin... Le crédit est aussi fait pour vous inciter à acheter même si vous n'en avez pas les moyens. Prenez le temps de réfléchir : si l'on vous fait une offre « à ne pas manquer », demandez d'abord des informations écrites que vous pourrez ensuite lire au calme.

Marre de la pub ?

• Pour faire cesser le démarchage par téléphone :

www.ne-m-appellez-plus.be

• Pour ne plus recevoir de publicités par mail :

www.robinsonlist.be

• Collez une étiquette « stop pub » sur votre boîte aux lettres : <http://stoppub.wallonie.be>

